Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID: 095-249500430-20210629-20210613-DE

DÉLIBÉRATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le vingt et un juin par Isabelle MÉZIÈRES, présidente.

PRÉSENTS: Nadine LECLERCQ (Arronville), Isabelle MÉZIÈRES, Sabina COLIN, Eric COLIN, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MÉZIÈRES (Auvers-sur-Oise), Géraldine DUVAL, Claude NOËL (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT (Vallangoujard).

SUPPLÉANT VOTANT: Christian PION (Ménouville).

ABSENTS AVEC POUVOIRS: Marc LE BOURGEOIS (pouvoir donné à Isabelle MÉZIÈRES), Michel RAYROLE (pouvoir donné à Cécile HEBERT-JACQUET), Alain ZIMMERMANN (pouvoir donné à Matthieu LAURENT, Dorothéa OBERTI (pouvoir donné à Jean-Pierre OBERTI), Anne SAGLIER (pouvoir donné à Marion WALTER), Chantal DESHONS (pouvoir donné à Christophe BUATOIS).

ABSENT NON EXCUSÉ: Catherine AZE (Butry-sur-Oise).

Brahim Moha est désigné secrétaire de séance.

2021-06-13 - Tarifs de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes 2021/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les tarifs de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes n'ont pas été augmentés depuis 2016,

Considérant que les cours des trois premières années d'enseignement pour l'année 2021/2022 seront de 30 minutes au lieu de 20 minutes actuellement,

Considérant que la CCSI et les communes conventionnées participeront financièrement à 50% pour les enfants et étudiants, et à 20 % pour les adultes habitants les communes de la CCSI et les communes conventionnées, à savoir : Arronville, Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Ennery, Épiais-Rhus, Frépillon, Frouville, Génicourt, Hédouville, Hérouville-en-Vexin, Labbeville, Livilliers, Ménouville, Mériel, Méry-sur-Oise, Nesles-la-Vallée, Valmondois, Vallangoujard,

Considérant qu'une réduction supplémentaire de 5% sera appliquée à compter du 2ème élève de la même famille,

Considérant qu'une majoration de 30% sera appliquée sur le coût de la prestation pour les personnes n'habitant pas les communes listées ci-dessus,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 5 ABSTENTIONS (Gérard Leroux, Ennery, Marie-Agnès Pitois, Ennery, Matthieu Laurent, Ennery, Olivier Deslandes, Génicourt, Brahim Moha, Epiais-Rhus) et 25 voix POUR :

➤ **DECIDE** de modifier les tarifs de l'École de Musique Sausseron Impressionnistes pour la période 2021/2022.



Envoyé en préfecture le 07/07/2021

Reçu en préfecture le 07/07/2021

Affiché le



ID: 095-249500430-20210629-20210613-DE

Prestation	Coût de la prestation	Enfant ou étudiant		Adulte	
		Participation financière 50%	Tarif adhérent CCSI Mériel Méry Frépillon	Participation financière 20%	Tarif adhérent CCSI Mériel Méry Frépillon
Formule complète	1 100,00 €	550,00€	550,00€	220,00€	880,00€
Eveil ou initiation musicale	296,00€	148,00€	148,00€	/	/
Formule Mixte ou chorale	320,00€	160,00€	160,00€	116,00 €	204,00 €
Formule pratiques collectives	320,00€	160,00€	160,00€	116,00€	204,00 €
Formule loisirs (2 élèves par demi-heure)	465,00€		/	93,00€	372,00€

Fait et délibéré le 29 juin 2021.

La Présidente,

Isabelle Mézières